

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

TROISIÈME COMMISSION
17e séance
tenue le
lundi 24 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17^e SEANCE

Président : M. ABULHASAN (Koweït)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.3/43/SR.17
26 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE (A/C.3/43/L.10/Rev.1)

Projet de résolution A/C.3/43/L.10/Rev.1

1. M. RICHTER (République démocratique allemande) présente au nom des auteurs le projet de résolution A/C.3/43/L.10/Rev.1. A l'occasion du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ceux-ci ont jugé utile de rappeler que la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid constitue un instrument international important dans le domaine des droits de l'homme. Une ratification universelle de la Convention contribuerait efficacement à la réalisation des objectifs de la Déclaration universelle et à l'élimination du crime d'apartheid. Comme les projets de résolution adoptés les années précédentes par la Troisième Commission sur ce sujet, la politique d'apartheid y est présentée comme la cause profonde du conflit en Afrique australe et la politique du régime de Pretoria comme une violation flagrante des droits de l'homme et un crime contre l'humanité, qui menace gravement la paix et la sécurité internationales. Les auteurs, comme d'ailleurs la grande majorité des Etats Membres, estiment que le Conseil de sécurité devrait prendre de nouvelles mesures conformément au Chapitre VII de la Charte. Par ailleurs, ils se sont appuyés sur les conclusions du rapport du Groupe des Trois (E/CN.4/1988/32) pour formuler certaines parties du dispositif, notamment en ce qui concerne la nécessité de contraindre les sociétés transnationales à cesser toute activité en Afrique du Sud et en Namibie et l'adoption d'un certain nombre d'autres mesures par les Etats Membres, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et le Secrétaire général.

2. Les auteurs du projet de résolution A/C.3/43/L.10/Rev.1 expriment l'espoir que celui-ci sera largement appuyé par les membres de la Troisième Commission.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (A/43/583)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (A/43/601 et A/C.3/43/L.13)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (A/43/3, A/43/634)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (A/43/3, A/43/354 et Corr.1, A/43/370, A/43/572)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (A/43/570)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES

3. M. OSNATCH (République socialiste soviétique d'Ukraine), prenant la parole au titre du point 89 de l'ordre du jour, dit qu'il convient de mettre à profit les quelques années restant à couvrir avant la célébration en 1992 du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement pour donner une nouvelle impulsion aux politiques et programmes en faveur des personnes âgées. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (A/43/583), l'action sociale des gouvernements doit à cet égard s'appuyer sur la coopération internationale pour le développement. Le succès des mesures prises dépendra par ailleurs de la réalisation des objectifs fixés dans des instruments tels que la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Déclaration sur le droit au développement. La justice sociale fait un devoir aux Etats et à la société de pourvoir aux besoins de ceux qui ne peuvent travailler normalement. Ainsi, invalides et personnes âgées doivent pouvoir, dans la mesure de leurs capacités physiques et mentales, occuper un emploi, participer à la vie sociale et se sentir utiles à la société.

4. En RSS d'Ukraine, grâce au développement des fonds sociaux de consommation, les personnes âgées et handicapées bénéficient de toute une gamme de services et prestations qui leur permettent de mener une existence normale. En particulier, tous les retraités qui le désirent (et c'est le cas du tiers des retraités de la République) peuvent exercer un emploi correspondant à leurs capacités physiques et professionnelles. Des conditions de travail spéciales sont aménagées pour les personnes souffrant d'incapacités. Il existe une liste de professions et d'emplois réservés en priorité aux retraités et aux personnes handicapées. Les demandes sont d'ailleurs tellement nombreuses qu'on ne peut toutes les satisfaire. La réduction en cours du personnel administratif des ministères et organismes publics (atteignant parfois 40 à 50 % des effectifs) pose à cet égard des problèmes particuliers.

5. Une enquête de grande envergure a été effectuée l'année passée en RSS d'Ukraine en vue d'améliorer les conditions de vie et l'organisation des loisirs des anciens combattants et des retraités. Cette enquête, qui a duré six mois, a touché 8,3 millions de retraités sur les 10 millions que compte la République. Elle a montré que, dans leur immense majorité, ceux-ci reçoivent les avantages auxquels ils ont droit, quoique l'on ait constaté des insuffisances dans le fonctionnement de certains des organismes régionaux et fédéraux dont ils relèvent. Plus d'un million et demi de propositions et demandes diverses ont été faites à cette occasion. Plus de la moitié de ces requêtes, concernant notamment des

(M. Osnatch, RSS d'Ukraine)

améliorations des conditions de logement et de la livraison de combustible dans les localités rurales, des problèmes d'ordre médical et d'approvisionnement, ont été satisfaites. Ce travail a permis de relancer les activités de prise en charge des retraités par les entreprises et organisations sociales. On a pris conscience que ces activités devaient se poursuivre à long terme. C'est ainsi que les comités exécutifs de nombreux soviets locaux ont adopté un programme d'ensemble pour venir en aide aux personnes seules et invalides.

6. La délégation de la RSS d'Ukraine fait sienne la conviction exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/51 selon laquelle les personnes âgées doivent être considérées comme un élément important et nécessaire du processus de développement et propose de relancer les activités visant à appliquer les recommandations du Plan d'action international sur le vieillissement. Elle estime par ailleurs qu'il faudrait renforcer le rôle de coordination que joue le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne en ce qui concerne les activités menées par des organismes des Nations Unies dans le domaine du vieillissement.

7. Mme MUTHUSAMY (Malaisie), prenant la parole au titre des points 89, 90 et 92 de l'ordre du jour, dit que pour un pays en développement comme la Malaisie, le chemin de la réussite passe par l'exploitation des précieuses ressources de la jeunesse, de l'expérience des personnes âgées, des contributions sociales et intellectuelles des personnes handicapées et s'appuie sur la cohésion des familles. L'abus des stupéfiants, le désenchantement des jeunes, l'abandon des personnes âgées et handicapées et le relâchement des valeurs familiales ne peuvent avoir que de désastreuses conséquences. C'est aux gouvernements certes, mais aussi à la société, de veiller à ce que ces questions reçoivent l'attention qu'elles méritent.

8. La population malaisienne est encore relativement jeune, d'où la nécessité pour le Gouvernement d'exécuter de nombreux programmes en faveur de la jeunesse. La Malaisie souscrit aux objectifs de l'Année internationale de la jeunesse et prend acte avec intérêt du rapport du Secrétaire général (A/43/601) qui mentionne d'encourageantes activités de suivi de l'Année ainsi qu'un certain nombre d'obstacles qui en ont entravé le progrès. Groupe démographique majoritaire, la jeunesse malaisienne joue un rôle vital dans le processus de développement économique et social et d'édification de la nation. Le Ministère de la jeunesse et des sports et le Conseil de la jeunesse ont à cet égard une responsabilité essentielle et aident moralement et financièrement les jeunes à participer non seulement au développement socio-économique national mais aussi à des activités de coopération régionale et internationale. Les jeunes sont en outre actifs sur le plan politique. La Malaisie a également pris de nombreuses mesures pour renforcer les programmes et politiques mentionnés aux paragraphes 18 à 36 du rapport du Secrétaire général (A/43/601). Elle est fière de sa politique qui reconnaît le rôle joué par les jeunes dans le développement national.

9. Un grand sujet de préoccupation concernant la jeunesse est l'abus et le trafic illicite des stupéfiants. Ce phénomène aujourd'hui mondial est une menace qu'on ne peut surestimer. Le Gouvernement applique à cet égard des mesures de répression

(Mme Muthusamy, Malaisie)

sévères et met en place des programmes de réadaptation et d'information pour inciter les enfants et les jeunes à se détourner de la drogue. C'est une question dont tous les gouvernements devraient se préoccuper.

10. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/43/583), la majorité de la population mondiale de 60 ans et plus vit aujourd'hui dans les pays en développement et cette proportion ne fera que s'accroître. En Malaisie et dans les pays de la région, seule une portion relativement faible de la population appartient à cette catégorie. On prévoit cependant qu'elle devrait croître à un rythme accéléré dans les 20 premières années du XXI^e siècle. La délégation malaisienne pense, avec le Secrétaire général, qu'il faut définir des priorités et mettre en commun les ressources nécessaires pour faire face aux conséquences de ce phénomène. Elle appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à lancer une série d'activités à l'échelle mondiale à l'occasion du dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1992. La Malaisie se félicite de la création d'un institut international du vieillissement à Malte en application de la résolution 1987/41 du Conseil économique et social.

11. La question du vieillissement relève en Malaisie du Ministère de l'aide sociale. Elle est présente en filigrane dans les politiques et programmes sociaux du Gouvernement, qui en tient compte dans la formulation de la nouvelle politique sociale qui doit être mise en place au début de 1989. Pleinement consciente de la nécessité de promouvoir les questions relatives au vieillissement dans le processus du développement, la délégation malaisienne prend acte avec intérêt de la partie du rapport A/43/583 consacrée à la deuxième opération d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement que doit entreprendre la Commission du développement social en 1989.

12. La question de l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées devrait davantage retenir l'attention non seulement de la Troisième Commission mais aussi des Etats Membres de l'ONU. La délégation malaisienne regrette, comme le Secrétaire général, que 31 gouvernements seulement aient présenté des observations au sujet des recommandations de la Réunion mondiale d'experts chargés d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Consciente que les recommandations de la Réunion mondiale d'experts ne font pas toutes l'unanimité, elle prie néanmoins instamment les gouvernements de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général afin de faire connaître leurs vues sur ces recommandations.

13. La Malaisie appuie l'un des principaux thèmes du Programme d'action mondial en encourageant le développement d'organisations en faveur des personnes handicapées. Le Gouvernement fournit des subventions, lance des programmes et assure un certain nombre de services. D'autres organisations et associations complètent son action. Le Ministère de l'aide sociale possède une division spécialement chargée de la réadaptation des personnes handicapées et encourage aussi la participation du public en favorisant la fourniture, aux niveaux national, régional et local, de

(Mme Muthusamy, Malaisie)

nouveaux services et facilités aux personnes handicapées. Un comité interministériel assure la coordination de toutes les mesures gouvernementales en faveur des handicapés. Des aides et subventions diverses leur sont accordées pour l'achat de prothèses et la recherche d'emplois; on envisage aussi de lancer un programme de participation à la mise en valeur des terres. Il convient de signaler que les femmes handicapées jouissent de l'égalité des droits dans tous les secteurs. Les autorités locales et les organismes de transports publics s'efforcent de favoriser la mobilité des personnes handicapées.

14. M. ZHANG (Chine), se référant au point 89 de l'ordre du jour, souligne que depuis l'adoption en 1982 du Plan d'action international sur le vieillissement, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de mener dans ce domaine des efforts qui, malgré des ressources limitées et un personnel réduit, ont abouti à des résultats appréciables. Ces efforts doivent être renforcés et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires doit continuer de jouer son rôle de coordonnateur en la matière.

15. Devant le vieillissement de sa population, la Chine s'est fixée plusieurs objectifs concrets et a pris des mesures qui tiennent compte des conditions particulières du pays. Actuellement, 90 % des provinces, municipalités et régions autonomes ont créé des comités chargés des questions du vieillissement. On voit augmenter sans cesse le nombre d'associations diverses (groupements artistiques, sportifs, clubs de livres) réservées aux personnes âgées auxquelles sont consacrées par ailleurs des émissions de radio et de télévision. Le Gouvernement chinois s'efforce d'offrir aux personnes âgées la possibilité de participer au développement du pays en fournissant des services consultatifs ou en contribuant par exemple à l'éducation des jeunes. La Chine étant un pays en développement, les ressources financières et humaines qu'elle peut affecter à ce secteur sont encore très limitées. Comme le problème du vieillissement est relativement nouveau dans le pays, elle souhaite renforcer sa coopération avec l'ONU et d'autres Etats Membres.

16. S'agissant du point 90 de l'ordre du jour, le représentant de la Chine se félicite de l'action menée par l'ONU dans ce domaine, et notamment de son aide à des pays en développement.

17. La Chine compte actuellement 300 millions de jeunes, dont 200 millions vivent dans des zones rurales. Pour qu'ils participent activement au développement du pays, le Gouvernement chinois a mis en place des programmes complets de formation pratique dans les zones rurales. Dans plus de 90 % des régions de Chine, 40 millions de jeunes ont suivi ces programmes et mis les compétences acquises au service de la production agricole et de la gestion d'entreprises dans les villes. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'est intéressée à ces activités et elle a patronné en septembre 1988 avec la Fédération de la jeunesse chinoise une réunion d'experts qui s'est tenue à Beijing et a porté sur la formation des jeunes en milieu rural.

(M. Zhang, Chine)

18. Passant au point 92 de l'ordre du jour, M. Zhang rappelle que la Réunion mondiale d'experts chargée d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, qui s'est tenue en août 1987 à Stockholm, a formulé une série de recommandations extrêmement intéressantes, préconisant notamment la création d'un organisme de coordination et d'un centre d'information au niveau international, le renforcement de la communication et de la coopération entre les comités régionaux et les organisations nationales compétentes et la promotion de la coopération technique et de la formation du personnel. Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées est un instrument important et il convient de faire un large écho aux principes directeurs qu'il énonce. La Chine a lancé récemment un programme quinquennal en faveur des handicapés (1988-1992) qui fixe les objectifs à atteindre et les mesures concrètes à prendre sur le plan de l'emploi, de l'éducation, de la réadaptation et de la législation.

19. En ce qui concerne le point 93 de l'ordre du jour, le représentant de la Chine souligne que la prévention du crime est un des facteurs essentiels de la stabilité sociale. Il importe particulièrement que les gouvernements échangent leurs informations et leurs vues et renforcent la coopération internationale dans ce domaine. Le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se réunit tous les cinq ans, joue un rôle positif à cet égard et des représentants et des experts chinois ont participé aux préparatifs du huitième Congrès prévu pour 1990.

20. La Chine estime que développement économique et développement social sont intimement liés. Elle attache donc de plus en plus d'importance à la coordination de tous les efforts déployés pour régler les problèmes sociaux. En tant que membre de la Commission du développement social, la Chine souhaite tirer profit de l'expérience d'autres Etats Membres et renforcer la coopération multilatérale et bilatérale dans ce domaine.

21. M. AUREL (Roumanie) mentionne, à propos du point 90 de l'ordre du jour, que les préparatifs et activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse ont donné à l'ONU et à ses Etats Membres de multiples occasions de se pencher sur les problèmes de ce groupe de la société qui n'a pas toujours reçu l'attention qu'il mérite et dont la spécificité est maintenant reconnue. De nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux national, régional et international pour tâcher de trouver des solutions appropriées.

22. L'Année internationale ne doit toutefois pas être considérée comme une fin en soi. La plupart des problèmes relatifs à la jeunesse sont encore en suspens et la communauté internationale et l'ONU se doivent donc de mener des efforts qui dépassent le cadre de l'Année proprement dite.

23. Dans de nombreux pays, les jeunes continuent d'être les victimes de l'analphabétisme, du chômage, du terrorisme, de la violence et de l'abus des drogues. La délinquance juvénile a atteint dans certains pays des proportions inquiétantes, et la consommation de drogue et d'alcool s'accroît dans les pays développés comme dans les pays en développement.

(M. Aurel, Roumanie)

24. Il est donc indispensable de mettre en place des programmes en faveur de la jeunesse qui garantissent les droits des jeunes à l'éducation, au travail, à la culture, à la formation et à la participation aux prises de décision. Il faut aussi que les jeunes générations puissent concourir aux efforts nationaux de développement, et intervenir dans l'examen et le règlement de questions internationales capitales, comme l'arrêt de la course aux armements, l'adoption de mesures de désarmement, le maintien et le renforcement de la paix dans le monde, la démocratisation dans les relations entre les Etats et l'instauration d'un nouvel ordre économique et politique international. Le représentant de la Roumanie rappelle que le point 144 de l'ordre du jour permettra d'étudier d'autres problèmes touchant la jeunesse.

25. La jeunesse roumaine participe directement à la prise de décision dans divers domaines d'activité et joue un rôle actif dans l'application des programmes de développement économique et social. Sur le plan international, elle n'a cessé de développer ses contacts avec d'autres organisations de jeunes du monde entier, intervenant vigoureusement en faveur de la paix, du désarmement et de la construction d'un avenir prospère. Parmi les activités internationales, il convient de citer les réunions périodiques avec des jeunes parlementaires de la région des Balkans, les tables rondes consacrées aux conséquences de la science et de la technique sur la formation et l'emploi des jeunes, ainsi que diverses manifestations (tournois d'échecs, festivals musicaux et folkloriques) qui ont fait des jeunes roumains de véritables messagers de la paix. De son côté, le Gouvernement roumain a pris de nombreuses mesures pour assurer aux jeunes une meilleure formation et offrir à tous les jeunes qui sont en âge de travailler davantage de possibilités sur les plans de l'éducation, du logement et de l'emploi.

26. La délégation roumaine accueille avec satisfaction les conclusions exposées par le Secrétaire général dans son rapport (A/43/601). Comme les années précédentes, la délégation roumaine présentera avec d'autres délégations, au titre du point 90 de l'ordre du jour, un projet de résolution demandant à tous les Etats, tous les organismes et institutions spécialisés du système des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, notamment les organisations de jeunes, de ne ménager aucun effort en vue de l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. La délégation roumaine est disposée à coopérer avec d'autres délégations à la mise au point d'un projet de résolution sur d'autres questions intéressant la jeunesse et à examiner avec tous les représentants intéressés les moyens de mettre en oeuvre les recommandations de l'ONU relatives à la jeunesse.

27. M. FAWZY (Egypte), se référant au point 90 de l'ordre du jour, rappelle que c'est dans l'esprit des hommes que se construit la paix et insiste donc sur le rôle majeur que les jeunes ont à jouer dans l'édification de la paix. Le Gouvernement égyptien encourage les jeunes à participer aux programmes de développement de la société égyptienne et à lutter contre les problèmes qui affectent la jeunesse, dont le premier est l'analphabétisme. Sur le plan international, il favorise les contacts des jeunes égyptiens avec des organisations étrangères de jeunes afin

(M. Fawzy, Egypte)

d'échanger des informations et d'oeuvrer en faveur du renforcement de la paix dans le monde. D'une manière générale, le Gouvernement égyptien se soucie d'élever la conscience politique de la jeunesse du pays et de lui inculquer des valeurs religieuses et morales. L'Egypte, qui se félicite des activités de l'ONU en faveur de la jeunesse et met l'accent sur l'importance du rôle de l'Organisation dans ce domaine et sur la nécessité d'une coopération internationale, a présenté avec l'Autriche, les Pays-Bas et la Tchécoslovaquie un projet de résolution sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/C.3/43/L.13).

28. Passant au point 92 de l'ordre du jour, le représentant de l'Egypte dit que le Gouvernement égyptien a mis en place un programme de réadaptation des personnes handicapées. Il a créé des centres spécialisés de formation professionnelle, ainsi que des associations sportives et autres, le but visé étant de faire des handicapés des membres à part entière de la société. L'Egypte demande que les pays qui ont acquis une expérience en la matière, notamment les pays développés, en fassent bénéficier les pays en développement.

29. S'agissant du point 93 de l'ordre du jour, le représentant de l'Egypte précise que son pays modernise actuellement les procédures d'enquête judiciaire. Par ailleurs, des centres de formation professionnelle ont été créés à l'intérieur des prisons, dans le but de faciliter la réinsertion sociale des détenus. Il importe au plus haut point de renforcer le rôle de l'ONU dans la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, car les politiques des pays Membres en la matière en seront renforcées à leur tour. L'Egypte est disposée à coopérer sans réserve pour que le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants soit couronné de succès.

30. A propos du point 107 de l'ordre du jour, le représentant de l'Egypte dit que, pour le Gouvernement égyptien, la famille est le noyau et la base de toute vie sociale. Les liens familiaux doivent être resserrés et la famille doit participer au développement d'une société saine et dynamique.

31. M. SJURSEN (Danemark) prend la parole sur le point 90 de l'ordre du jour en tant que représentant des organisations de jeunesse de son pays. La délégation danoise ne manque pas en effet depuis près de 20 ans d'associer aux travaux des Nations Unies des jeunes, qui peuvent à leur tour mieux informer leurs mandants de l'action de l'Organisation. Les secteurs importants pour les jeunes (logement, éducation, emploi et conditions sociales) méritent l'attention de l'ONU et des institutions spécialisées compétentes. Il faut donner aux jeunes la possibilité de jouer un rôle à tous les niveaux de la société et pour cela doter le système démocratique de méthodes de décision participatives qui déboucheront sur de nouvelles normes et structures sociales.

32. Depuis quelques années, le Danemark entreprend de plus en plus de projets de développement destinés à améliorer les conditions des jeunes et à les faire participer au processus de décision. Il porte un intérêt particulier à toute nouvelle initiative dans ce domaine.

(M. Sjørnsen, Danemark)

33. L'écologie concernant tous les membres de la société, il est naturel que les jeunes se préoccupent de créer un environnement meilleur. On les a vus se mobiliser pour protéger le milieu naturel ou lutter contre la pollution; les organisations de jeunes peuvent là encore très utilement contribuer à la diffusion d'information. Cependant, la solution des problèmes d'environnement ne peut être dissociée du développement général de la société. Il convient donc de repenser la planification des infrastructures et de l'industrialisation et de tenir compte de l'écologie dans toute question économique et politique.

34. Il faut par ailleurs se préoccuper du SIDA, ce mal qui menace l'ensemble de l'humanité, sans en omettre la dimension éthique. Les efforts dans ce domaine doivent s'appuyer sur les principes suivants : consentement, anonymat, franchise, information directe et honnête, sécurité et absence de discrimination. Le cas de certains pays d'Afrique et d'Amérique latine particulièrement menacés par cette maladie est très préoccupant.

35. Les droits de l'homme, qui sont pour les jeunes Danois un des idéaux de l'humanité, comportent notamment le droit à une vie leur permettant d'avoir leur mot à dire sur leur propre adolescence et la société dont ils font partie. Malheureusement, les droits de l'homme font l'objet de violations constantes dans le monde entier. Les jeunes Danois condamnent ces violations, où qu'elles se produisent, et ne peuvent accepter que des jeunes soient persécutés pour vouloir exprimer leur opinion ou créer une société qu'ils considèrent meilleure. Le racisme et la xénophobie menacent directement de nombreux jeunes. Réfugiés et immigrants risquent d'être victimes de la discrimination.

36. En 1988, le Conseil danois de la jeunesse a organisé une campagne en faveur de l'amitié et de la tolérance entre les jeunes du Danemark, les réfugiés et les immigrants, sous la devise "Un étranger est un ami qu'on ne connaît pas".

37. A cet égard, les jeunes Danois regrettent que la condamnation par l'Organisation des Nations Unies de l'exécrable régime d'apartheid en Afrique du Sud n'ait pas abouti à l'adoption à l'encontre de ce pays des sanctions obligatoires et globales qui pourront seules mener à l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique garantissant des droits égaux à tous, quelle que soit leur race. Les jeunes Danois s'inquiètent particulièrement de l'interdiction des activités politiques, notamment du South African Youth Congress (SAYCO) et du United Democratic Front, mais surtout de l'intensification de la persécution, entre autres, des dirigeants du SAYCO, dont l'action montre comment les jeunes Africains peuvent contribuer à l'édification de leur pays dans le respect universel des droits de l'homme. Ils sont profondément émus par la détention de centaines d'activistes de ce mouvement, par les emprisonnements systématiques, notamment de Patrick Flusk, qui a plusieurs fois rencontré des représentants de la jeunesse danoise, ainsi que par l'exécution imminente de quatre membres innocents du SAYCO.

38. Le Groupe de travail de l'ONU chargé d'élaborer la Convention sur les droits de l'enfant se réunira au mois de novembre pour entamer la deuxième lecture des projets d'articles. Les jeunes Danois appellent l'attention sur les articles

(M. Sjursen, Danemark)

concernant le recrutement pour les forces armées et demandent instamment que les dispositions en soient revues de façon à assurer aux enfants et aux jeunes la meilleure protection possible contre la participation aux hostilités. Comment des enfants qui ne sont par ailleurs pas reconnus comme des citoyens responsables peuvent-ils être envoyés sur les champs de bataille? La Convention devrait à cet égard spécifier la limite d'âge stricte et obligatoire de 18 ans.

39. Les jeunes Danois regrettent que le dernier projet de convention ne contienne pas de dispositions réaffirmant les droits de l'enfant à naître. Il est indispensable de se protéger contre les expériences contraires à l'éthique pratiquées sur l'embryon humain. Il faut réglementer l'utilisation des techniques modernes de reproduction et de génétique en considérant que la vie humaine commence au moment de la conception. C'est dans cet esprit que le Parlement danois a décidé de créer un conseil d'éthique chargé de réglementer les expériences biomédicales.

40. Fort heureusement, le climat politique international traverse actuellement une étape très positive, surtout en ce qui concerne les relations Est-Ouest. Les choses ne doivent cependant pas en rester là et il faut poursuivre les négociations afin d'instaurer un monde plus sûr. Les jeunes Danois espèrent que la future session à Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe conduira à une coopération Est-Ouest plus étroite, notamment entre les organisations de jeunes. Ils croient dans les contacts établis grâce à la libre circulation entre les différents pays et comptent sur l'intensification des échanges de jeunes au-delà des frontières. L'extension, par exemple, du système Interrail aux pays de l'Europe et de l'Est pourrait faciliter ces contacts.

41. Consciente de l'importance des mesures à prendre dans les années qui viennent pour que les générations futures puissent vivre dans un monde sans injustice, sans danger et sans pollution, la délégation danoise s'engage à oeuvrer dans ce sens.

42. Mme HELKE (Royaume-Uni), intervenant sur le point 93 de l'ordre du jour, constate que depuis le dernier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, de nombreux pays du monde, dont le Royaume-Uni, ont été très actifs en la matière. Le Royaume-Uni a adopté une nouvelle législation visant à renforcer l'administration de la justice par la modernisation des procédures d'extradition, l'élargissement des dispositions relatives à la confiscation des produits du crime et l'amélioration des mesures de dédommagement des victimes. Il a aussi entrepris un programme tendant à réduire la criminalité dans les zones urbaines, et créé un organisme national d'action bénévole destiné à promouvoir et coordonner les meilleures pratiques en matière de prévention du crime. Une grande campagne de publicité dispense des conseils aux individus, aux familles et aux entreprises sur la façon de se protéger et encourage les citoyens à participer à des activités de caractère bénévole visant à réduire la criminalité, surtout chez les jeunes. Le Gouvernement britannique a publié des propositions tendant à associer plus étroitement le secteur privé à la construction et à la gestion d'établissements de détention préventive et à la prestation de services d'accompagnement des prisonniers. Des systèmes de surveillance électronique des personnes en liberté provisoire sont à l'étude et un rapport va

(Mme Helke, Royaume-Uni)

être publié sous peu sur la réforme du système de libération conditionnelle. Ces exemples ont leur équivalent dans de nombreux autres pays et cette évolution a été possible grâce aux contacts internationaux établis avec les pays d'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. C'est en effet dans ce domaine que l'Organisation des Nations Unies a un rôle tout indiqué à jouer en stimulant les échanges de données d'expérience et d'idées, en formulant des principes et des directives et en fournissant une assistance technique, surtout aux pays en développement.

43. Cependant, si l'Organisation des Nations Unies fait du bon travail en la matière, son programme de lutte contre la criminalité fonctionne dans des conditions très précaires : la préparation du huitième Congrès, la mise en oeuvre d'un programme d'information satisfaisant et l'assistance technique vont épuiser les ressources du Service de la prévention du crime et de la justice pénale. Celui-ci risque de ne pas pouvoir assurer à ses travaux la qualité requise. Pour éviter toute dispersion des efforts et des ressources, il est indispensable d'avoir une conscience précise des priorités et la volonté de les respecter. Comme l'a indiqué un expert britannique à la réunion d'août 1988 du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, le prochain congrès doit faire une place prioritaire à la coopération internationale pour la lutte contre les crimes graves, surtout par l'assistance juridique mutuelle et des mesures d'extradition, ainsi qu'à l'amélioration de l'administration des systèmes de justice pénale et à la réduction du recours à la détention. D'une manière plus générale, le programme de l'ONU en la matière doit porter en priorité sur l'enquête internationale en cours sur la criminalité et le réseau d'information proposé; le renforcement des instituts régionaux; et une assistance technique mieux adaptée et plus efficace aux pays en développement.

44. Le Royaume-Uni espère que les Etats Membres souscriront à ces priorités comme il le fait lui-même depuis quelques années en contribuant sans réserve aux travaux du programme de lutte contre la criminalité de l'ONU, tant dans le cadre de son ministère de l'intérieur que des ONG, et qu'il pourra poursuivre ses efforts dans ce sens.

45. M. SHAUKAT (Pakistan) constate avec satisfaction que, malgré les contraintes financières auxquelles se heurte l'Organisation, le développement social continue à recevoir l'attention qu'il mérite; le développement national des secteurs sociaux et la promotion de la coopération internationale dans ce domaine sont indispensables pour assurer la pleine réalisation des libertés et des droits fondamentaux. C'est pourquoi il convient d'appliquer rapidement et intégralement la Stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Conscient que l'industrialisation croissante multiplie les problèmes d'urbanisation et que l'analphabétisme et le chômage aggravent encore la situation sociale dans les pays en développement, le Gouvernement pakistanais a pris des mesures d'ensemble pour y faire face.

46. Passant au point 89, la délégation pakistanaise déclare que le Pakistan, qui appuie le Plan d'action international sur le vieillissement, continue à en appliquer les recommandations. Il a notamment créé un comité national sur le

(M. Shaukat, Pakistan)

vieillesse, composé de représentants des ministères fédéraux et des services provinciaux de protection sociale, qui a préparé un plan national d'action visant à permettre aux personnes âgées de vivre une vie épanouie dans la santé et la sécurité. Ce plan est exécuté par le Gouvernement en collaboration avec des organisations non gouvernementales. Une assistance sociale est accordée aux familles économiquement faibles, et c'est aux médias qu'il incombe d'éduquer les jeunes afin qu'ils apportent un soutien physique et moral aux personnes âgées. On a institué un système de subvention au profit des organismes bénévoles de protection sociale pour renforcer leurs programmes et leur permettre d'offrir aux personnes âgées les services nécessaires. La délégation pakistanaise, préoccupée de l'amenuisement des ressources allouées aux activités de coopération technique et autres des Nations Unies dans le domaine du vieillissement, appuie les recommandations contenues à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général (A/43/583).

47. En ce qui concerne le point 90, le représentant du Pakistan dit qu'un comité national de coordination a été créé au niveau fédéral pour organiser, avec la pleine participation des organisations de jeunes, diverses manifestations sur le thème "Participation, développement et paix". Une bonne portion du budget est réservée à des projets relatifs à la protection des jeunes; on met l'accent sur les centres de formation professionnelle pour les jeunes des deux sexes et on crée davantage d'installations sportives. La délégation pakistanaise appuie les conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/43/601) touchant les activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse.

48. Passant au point 92, le représentant du Pakistan dit que son gouvernement travaille à différents projets d'emploi et de réadaptation des handicapés. Les recommandations du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ont été intégrées dans le plan national d'action lancé par le Gouvernement et il en a été également tenu compte dans le sixième plan quinquennal de développement. Le Pakistan a proclamé la période 1982 à 1991 Décennie des personnes handicapées. Une plus grande portion du budget, sur le plan fédéral aussi bien qu'au niveau des provinces, a été allouée à la protection et à la réadaptation des personnes handicapées, et un fonds national d'affectation spéciale destiné aux attardés mentaux et aux handicapés physiques a été constitué par le Gouvernement fédéral.

49. Etant donné son intérêt pour cette question et l'importance, pour la réalisation des objectifs du Programme d'action, du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, le Pakistan s'inquiète de la diminution des contributions versées au Fonds et engage les Etats Membres à y apporter des contributions en rapport avec leurs moyens. Le Pakistan a pour sa part annoncé une contribution de 10 000 dollars au Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Il espère par ailleurs que les programmes de coopération technique et d'assistance de l'ONU et des institutions spécialisées seront renforcés.

(M. Shaukat, Pakistan)

50. En ce qui concerne le point 93, le Pakistan est partisan d'une coopération internationale accrue dans ce domaine. Il faut à son avis se pencher sur les injustices socio-économiques qui expliquent souvent la criminalité ou y contribuent. Il convient non seulement d'assister les pays en développement dans leurs programmes de développement économique et social, mais aussi de les aider à améliorer leurs mécanismes nationaux de prévention et de lutte contre la criminalité, en insistant sur la formation du personnel et la fourniture de matériel moderne. Il faut en outre, en formulant des normes de justice criminelle, tenir compte de la diversité politique, économique, sociale et culturelle des pays ainsi que des valeurs morales, religieuses et éthiques de chaque société. La délégation pakistanaise appuie les conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et de la justice pénale (A/43/572). L'Organisation des Nations Unies devrait en particulier entreprendre des études sur les formes et dimensions nouvelles de la criminalité, en particulier les grandes organisations criminelles, et offrir une coopération technique aux pays en développement pour qu'ils puissent améliorer leurs institutions administratives et leurs mécanismes d'application des lois.

51. Mme WARZAZI (Maroc), prenant la parole sur le point 90, dit que si l'Assemblée générale a reconnu dès 1965 que les jeunes pouvaient apporter une contribution à la promotion des idéaux de paix et de compréhension parmi les peuples, ce n'est que plus tard qu'elle s'est véritablement intéressée à ce groupe, qui devrait, à la fin du XXe siècle, atteindre 1 milliard d'individus. Les jeunes ont, dans diverses régions du monde, des problèmes et des besoins particuliers et des caractéristiques culturelles propres. Quant aux jeunes des pays en développement, on comprend que, face à la misère, au chômage, aux maladies et même à la famine, leur résignation cède parfois le pas à la révolte. C'est en considérant leur sort qu'on se rend compte de l'immensité des tâches auxquelles les gouvernements doivent s'atteler pour réaliser les objectifs fixés par l'Année internationale de la jeunesse. L'Année, il est vrai, a suscité dans la communauté internationale une prise de conscience des problèmes des jeunes et entraîné une certaine mobilisation aux niveaux national, régional et international; mais le rétrécissement de la base des ressources à tous les niveaux est le principal obstacle compromettant les progrès réalisés.

52. Des décisions politiques peuvent et doivent être prises au niveau national : les gouvernements doivent mettre un terme à leur attitude paternaliste à l'égard des jeunes et cesser de les traiter en quantité négligeable. On reconnaît en effet aujourd'hui que la participation de tous et l'exploitation de toutes les ressources humaines en vue de tirer profit des ressources naturelles, des énergies, des compétences et des enthousiasmes est un impératif. De nombreuses études ont mis particulièrement en évidence la nécessité d'une participation des jeunes au processus de développement, à tous les niveaux.

53. Toutefois, bien des pays n'apprécient pas encore assez tous les avantages d'une politique nationale de la jeunesse. Les jeunes constituent pourtant une source importante de main-d'oeuvre dans les pays du tiers monde; ils contribuent certes au développement économique mais leur participation pourrait être plus importante. La contribution économique des jeunes est souvent "invisible", ce qui

(Mme Warzazi, Maroc)

explique qu'elle ne soit ni prise en considération, ni évaluée, ni reconnue. Dans ces conditions, il est difficile d'intégrer réellement leurs efforts dans le développement économique, et rares sont les stratégies et programmes de développement axés sur la situation et les besoins spécifiques des jeunes, état de chose qui mériterait d'être redressé.

54. L'attention s'est concentrée dernièrement sur les nouveau-nés et les enfants en bas âge au détriment des autres enfants et des adolescents. Il faudrait donc que les experts du développement rassemblent toutes les informations et données statistiques nécessaires pour évaluer objectivement la situation de ces derniers et mettre au point des programmes appropriés.

55. Le Maroc reconnaît l'importance de la contribution apportée par les ONG à la mise en oeuvre des principes directeurs pour assurer le suivi de l'Année. Faute des effectifs et des ressources financières nécessaires, toutefois, l'application effective de ces directives est devenue aléatoire aux niveaux national, régional et même international. Cet état de choses est d'autant plus regrettable qu'en 1987, les dépenses militaires pour l'ensemble du monde se sont élevées à 1 000 milliards de dollars environ et qu'en 1987 toujours, selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, les deux tiers des exportations d'armes classiques (représentant 24,7 milliards de dollars) sont allés à des pays du tiers monde, ressources qui auraient pu être plus utilement consacrées au développement économique et social de ces pays.

56. Les jeunes des pays développés devraient s'intéresser davantage au sort des jeunes du tiers monde et se rendre compte que leurs problèmes sont d'une gravité mineure au regard des conditions de vie misérables dans lesquels vivent ces derniers. Mieux sensibilisés, davantage motivés, plus solidaires, les jeunes des pays développés sombreraient moins dans l'alcoolisme, la drogue, ou l'aliénation mentale. Les universités des pays développés pourraient s'associer à celles des pays en développement en vue de coopérer pour le plus grand bien des jeunes. Les gouvernements pourraient aussi, en l'encourageant, faire une plus grande place au volontariat. Les associations et organisations non gouvernementales de jeunes des pays développés pourraient, en insistant pour que leurs gouvernants appuient les activités prévues par l'Année internationale, aider utilement celles du tiers monde.

57. Le Maroc, malgré les difficultés nées de la situation économique internationale, a créé en 1986 une agence de coopération internationale en vue d'établir des liens de coopération avec les pays amis et les pays frères ou renforcer ceux qui existaient déjà. En 1987, cette agence a accueilli plus de 6 000 étudiants et stagiaires, dont plus de 3 000 boursiers, tous frais payés, y compris les frais médicaux. Elle a approuvé en 1988 un projet de construction d'une Maison de l'Afrique pour les Africains étudiant au Maroc.

58. La situation financière du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse est telle qu'il ne peut, de toute évidence, pas s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée. En 1987, un seul Etat Membre a versé une contribution au Fonds. La

(Mme Warzazi, Maroc)

délégation marocaine souscrit à la proposition d'inclure le Fonds parmi les organismes faisant l'objet de la Conférence annuelle d'annonces de contributions afin de faciliter l'effort de mobilisation entrepris par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne. La délégation marocaine engage les pays qui peuvent le faire à se montrer généreux. Pour raviver l'élan donné par l'Année internationale, il faudrait proclamer une journée internationale assortie d'activités nationales pour rappeler que les jeunes du monde doivent grandir et s'épanouir dans le progrès, la justice et la paix.

La séance est levée à 11 h 55.